

# ICARNAVAL

Le **CONCOURS** de **DEGUISEMENTS**  
de la **45ème COUPE ICARE**  
**SAMEDI 22 SEPTEMBRE &**  
**DIMANCHE 23 SEPTEMBRE 2018**

**INSCRIPTION A EFFECTUER VIA INTERNET AVANT LE VENDREDI 21 SEPTEMBRE - 19H**

COUPE ICARE - OFFICE DE TOURISME - 38660 SAINT HILAIRE DU TOUVET - Tel 04 76 08 67 39 - info@coupe-icare.org

Les pilotes participants déclarent avoir pris connaissance du règlement ci-dessous.

**Article 1 : Définition :** "ICARNAVAL", le concours de déguisements de la COUPE ICARE est organisé par l'association « COUPE ICARE.ORG » (CI.org) à Saint Hilaire du Touvet, les 22 et 23 septembre 2018. Il s'agit d'une manifestation gratuite, amicale et humoristique où les pilotes sont invités à présenter publiquement et à faire voler un déguisement ou un objet volant. La Coupe Icare s'adresse à tous les pilotes autonomes, expérimentés, assurés et en règle, de Delta ou de Parapente. Des cadeaux et des récompenses sont offerts par CI.org (Coupe Icare.Org) aux pilotes participants.

**Article 2 : Inscriptions :** L'inscription par internet est obligatoire : RV sur le site [www.coupe-icare.org](http://www.coupe-icare.org). Les pilotes participants sont tenus de s'inscrire auprès de CI.org pour pouvoir participer à "Icarnaval". L'inscription, gratuite, sera enregistrée si l'ensemble des « champs obligatoires » du formulaire d'adhésion sont renseignés. **Une inscription ne peut être validée qu'à la condition expresse de fournir une copie informatique (\*.jpg, \*.pdf,...) attestant d'une assurance en responsabilité civile pour la pratique du vol en parapente ou delta.** Pour les pilotes assurés par la FFVL, ce document est téléchargeable dans votre environnement intranet du site <https://intranet.ffvl.fr/>. **Un accusé de réception vous sera alors transmis et vous permettra de retirer votre dossier au stand Accueil du Salon Icare Expo à St Hilaire à partir du mercredi 19 septembre jusqu'au vendredi soir** (le dossard vous sera remis lors du briefing pilotes le samedi matin). Avant le 19 septembre, pour les cas particuliers ou si vous aviez besoin d'aide, vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse suivante : info@coupe-icare.org. **Les inscriptions seront clôturées le vendredi 21 septembre à 19 h.**

Dans la suite du présent règlement, le "participant" désigne tout pilote, volant à titre individuel, en biplace, ou faisant partie d'un groupe.

**Article 3 : Organisation générale :** "Icarnaval", le concours de Déguisements de la Coupe Icare, a lieu le **SAMEDI 22 SEPTEMBRE, à partir de 11H pour les deltas et les parapentes.** Pour des raisons aérologiques, les pilotes deltas qui n'auront pas préalablement négocié leur horaire de présentation avec le directeur des vols devront décoller en premier.

Le jury délibérera à l'issue de cette présentation.

**Une deuxième présentation des déguisements aura lieu le DIMANCHE 23 SEPTEMBRE à partir de 11H.**

**Le Palmarès et la Remise des prix** auront lieu sur l'atterrissage, en clôture de la deuxième présentation des vols déguisés.

Ce programme pourra être modifié en fonction des conditions météorologiques, notamment par l'annulation de l'une des deux présentations. Ci-dessous un tableau récapitulatif des différentes possibilités :

METEO	SAMEDI	DIMANCHE
Samedi : beau Dimanche : beau	<b>10H30 :</b> Briefing participants au décollage « moquette » et remise des dossards <b>11H :</b> vols déguisés'	<b>10H30 :</b> Briefing participants au décollage « moquette » <b>11H :</b> Vols des pilotes déguisés puis annonce du Palmarès et Remise des prix sur le terrain d'atterrissage
Samedi : beau Dimanche : mauvais	<b>10H30 :</b> Briefing participants au décollage « moquette » et remise des dossards. <b>11H :</b> vols déguisés	<b>10H30 :</b> Briefing participants à la Cafétéria <b>11H :</b> Annonce du Palmarès et remise des prix sous la Cafétéria ou sur terrain de décollage
Samedi : mauvais Dimanche : beau	<b>10H30 :</b> Briefing participants à la Cafétéria	<b>10H30 :</b> Briefing participants sur le décollage « moquette » et remise des dossards <b>11H :</b> Vols des pilotes déguisés <b>18H :</b> Annonce du Palmarès et Remise des prix sur le terrain d'atterrissage à Lumbin
Samedi : mauvais Dimanche : mauvais	<b>10H30 :</b> Briefing participants à la Cafétéria	<b>10H30 :</b> Briefing participants à la Cafétéria <b>15H :</b> Défilé des pilotes dans la Cafétéria ou sur le terrain de décollage

**Les briefings auront lieu sur le décollage parapente (la moquette) ou dans la cafétéria en cas de pluie**

## Article 4 : Critères :

1- Les déguisements ou objets volants sont jugés sur les critères suivants:

**SECURITE :** de la réalisation technique du déguisement (matériaux, équilibrage au sol et en vol, plein accès au pilotage...) ; de la mise en œuvre ; de l'aptitude à réaliser toutes les séquences du vol (décollage, vol, approche et atterrissage) sans risque ;

**ARTISTIQUE :** réalisation/conception; originalité ; esthétique, humoristique, mise en scène, et présentation du sujet au public ;

**SPORTIF et TECHNIQUE :** originalité technique (innovation) ; qualité et aisance de la mise en œuvre ; autonomie.

2- Les organisateurs s'autorisent, souverainement et sans recours, à interdire la participation (ceci incluant l'accès aux aires de décollage) de tout participant présentant un risque manifeste pour la sécurité ou pour le bon déroulement de la manifestation (exemples techniques : engins mal étudiés ou présentant des angles tranchants en matériaux durs – exemples éthiques : sectes...).

3- La technique qui vise à déporter l'aile de son pilote ne doit pas excéder une rallonge d'élévateurs de plus de 1,50 mètre. Les vols déguisés en fauteuil avec passager handicapé sont interdits.

**Article 5 : Groupes :** Les groupes déguisés ne doivent pas excéder 5 voiles. Lorsqu'un même club présente deux déguisements de groupe, chacun de 5 voiles ou moins, ces deux groupes ne sont pas souhaités présents sur la moquette du décollage en même temps.

**Article 6 : Moyens :** Pour la mise en valeur de son sujet, le participant peut avoir recours à la musique ou à du texte préenregistré qui sera diffusé par les moyens audio de **Cl.org**. Il doit aussi, à l'attention du jury et du public, expliquer la signification de son sujet, et peut proposer un court texte qui sera lu par l'animateur.

Le participant doit rédiger son texte de présentation sur une fiche réservée à cet effet (en précisant bien son nom et son numéro de dossard). La fiche sera remise, sur le décollage, à l'animateur. En cas de support audio, seuls les CD et les clefs USB pouvant être lus sur un lecteur audio ou sur un ordinateur seront acceptés. Ces supports seront identifiés par le N° de dossard. Ils ne comporteront aucun autre morceau de musique que celui qui doit être utilisé pour la mise en scène du participant. Il sera remis à la sono du décollage.

**Article 7 : Déguisements :** Un déguisement est défini tant par l'habillage de l'aéronef que celui du participant. Le participant possède la connaissance et l'expérience qui lui permet de modifier l'aérodynamique de son aéronef. Il en aura éprouvé son bon fonctionnement par des essais. **Il lui est recommandé de s'équiper d'un parachute de secours.**

### **Article 8 : Dotations, Prix, Catégories :**

1- Des récompenses et des cadeaux sont offerts par **Cl.org** aux participants adhérant au présent règlement. Des prix et des lots spéciaux récompenseront les déguisements et objets volants particulièrement distingués dans chacune des catégories.

Le Jury peut décider souverainement :

- de ne pas attribuer de prix dans certaine(s) catégorie(s) si la représentation ou la qualité générale sont jugés insuffisants.
- de créer des prix spéciaux pour distinguer des réalisations particulièrement remarquables.
- d'attribuer en sus un « Grand Prix » ou de mettre en place un « Prix du Public »

2- Le Jury différencie notamment les catégories suivantes, respectivement pour les deltas et les parapentes.

- les équipages individuels : un seul appareil volant solo ou biplace.
- les groupes constitués de plusieurs engins volants.

Les récompenses spéciales peuvent concerner (à titre indicatif) : l'innovation, l'exploit sportif, l'humour ou la poésie, la réalisation, "l'esprit Coupe Icare", le meilleur gag, ou certaines catégories de participants (jeunes, vétérans...), etc...

**Article 9 : Jury :** Le Jury est constitué souverainement par **Cl.org**, d'adultes et d'enfants choisis parmi ses bénévoles et du public pour attribuer le « Prix du Public ».

**Article 10 : Briefing :** **Tous les participants sont tenus d'être présents aux BRIEFINGS PARTICIPANTS qui auront lieu les SAMEDI 22 et DIMANCHE 23 SEPTEMBRE à 10H30** en priorité sur l'aire de décollage réservé au concours de déguisement, lieu-dit de « la moquette » ou « décollage Nord » à St Hilaire ou, en cas de mauvais temps, à la même heure, à la Cafétéria. **La présence de tous les pilotes participants aux « briefings participants » est obligatoire. En cas d'impossibilité, les participants devront prévenir l'organisation par mail ou courrier.** A l'occasion du briefing, et seulement à cette occasion, il sera remis à cette occasion, **un badge numéroté du déguisement qui sera l'unique et obligatoire contrepartie pour retirer les lots gagnés au palmarès de l'année. Ce badge ne doit pas être confondu avec le dossard numéroté qui sera apposé sur le déguisement pour son identification.**

### **Article 11 : Organisation des décollages :**

1- Pendant "Icarnaval", seuls les participants sont autorisés à pénétrer sur l'aire délimitée au décollage, seulement accompagnés d'éventuels figurants costumés et d'un nombre réduit d'aides techniques dont la liste nominative devra avoir été portée sur le bulletin d'inscription.

2- Lors de l'inscription, un N° sera attribué à chaque participant, qui se verra remettre un dossard par appareil. Ce dossard a pour objet d'autoriser l'accès au décollage et de faciliter l'identification du participant par le jury. Il sera remis au participant lors du briefing du samedi et devra figurer visiblement sur l'avant et le côté droit de l'équipage.

**Un participant sans dossard ne sera pas autorisé à concourir.**

Ce numéro n'est pas un ordre de passage au décollage. L'ordre de priorité d'envol est déterminé par la direction des vols comme suit : delta, gros déguisements, groupe, les déguisements qui ont une contrainte particulière, puis les déguisements solos ....

Les participants ne seront pas autorisés à déployer à l'avance leur matériel sur l'aire de décollage ; une aire d'entreposage sera aménagée à proximité. Seuls les deltas pourront déployer leurs ailes laissées à plat, trapèze au sol, sur l'aire d'envol dès 9h30.

3- En cas de conditions aérologiques devant s'aggraver en cours de journée, afin de donner une opportunité de décoller à l'ensemble des participants, l'organisateur peut décider de réduire et même supprimer les « mises en scènes » et les bandes sonores d'accompagnement des déguisements (Cf. « Article 6 : Moyens »).

**Article 12 : Radio VHF :** Toute utilisation de Radio VHF dans le cadre de la Coupe Icare doit impérativement éviter la bande de fréquence comprise entre 144 et 146 Mhz. **La fréquence FFVL est exclusivement réservée à des communications relatives à la sécurité. Il est recommandé que chaque participant soit équipé d'un poste verrouillé sur cette fréquence pendant son vol.**

**Article 13 : Responsabilité :** Le participant à "Icarnaval" agit sous sa seule responsabilité. Il déclare avoir testé son aéronef. Le participant à "Icarnaval" garantit l'association "COUPE ICARE.ORG" de Saint Hilaire du Touvet contre tout recours. Le participant déclare être en règle avec la législation en vigueur, être titulaire d'une assurance en responsabilité civile terrestre et aérienne et d'une assurance individuelle accident valide pour la pratique des activités aériennes. Le participant s'engage au respect des règles de l'air et des consignes de sécurité diffusées par **Cl.org** et ses mandataires.

**Article 14 : Respect des règles :** Les participants à "Icarnaval", s'engagent à être présents lors des briefings, consulter et respecter les informations contenues dans les documents en annexe de ce règlement (notamment les règles de circulation aériennes pour la cohabitation avec les autres démonstrations aériennes). Il se soumet particulièrement à :

- une reconnaissance des abords du terrain d'atterrissage en vue de préparer une approche et un atterrissage sûrs.
- au devoir de ne pas survoler le public au cours de son vol et de son approche qui sera construite au-dessus des zones dégagées aux abords de l'atterrissage
- un accès à l'atterrissage par les couloirs qui lui sont réservés selon l'orientation du vent.

Le dépassement de cette règle peut entraîner un irrévocable déclassement du déguisement et engage la responsabilité du participant.

**Article 15 : Etat d'esprit :** La bonne humeur, l'humour, la passion du Vol Libre et l'exigence de sécurité dictent le comportement de tous les participants et servent de règle de conduite pour tous les cas non expressément prévus par le présent règlement !